

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 30 novembre 2021**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapière, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams : s'est jointe à 19h16)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

ABSENCES

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles (s'est jointe à 19 h 19)

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Julie BOULANGER — Directrice de l'École Madeleine-Bergeron

Patricia CANTIN — Directrice adjointe de l'École Madeleine-Bergeron

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Andrée COUILLARD — Directrice de l'École Saint-Michel

Debby FORTIN — Directrice adjointe de l'École Saint-Michel

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines (s'est jointe à 19 h 19)

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance extraordinaire du 30 novembre 2021.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 042-21-22

Il est proposé par Marie des Neiges Genest d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Financement écoles à mandat régional — Isabelle Larouche, Syndicat du personnel de soutien
3. Procès-verbal
Aucun
4. Correspondance et documents informatifs
Aucun
5. Affaires reportées pour prise de décision
Aucune
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Financement des écoles à mandat régional;
7. Présentations sans prise de décision
Aucune
8. Rapports
Aucun

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

9. Affaires et questions diverses

Aucune

10. Dossiers à huis clos

Aucune

11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. FINANCEMENT DES ÉCOLES À MANDAT RÉGIONAL

Le premier vice-président du Syndicat du personnel de soutien du Centre de services scolaire des Découvreurs, monsieur Stéphane Rostin-Magnin, fait la lecture des différentes pistes de solution, de réflexion et des arguments de négociation qui sont ressortis en lien avec le financement de l'École Saint-Michel et de l'École Madeleine-Bergeron.

D'abord, il souligne le bien-fondé de ces écoles. La plus-value des écoles est réelle. Il y a une concentration de moyens techniques coûteux en plus d'un bloc infirmier à l'École Madeleine-Bergeron et d'un local de retrait capitonné à l'École Saint-Michel. D'autres équipements demandent une manipulation minutieuse par les divers intervenants. On retrouve également dans ces écoles une concentration d'expertises, du personnel expérimenté avec des compétences spécifiques. Cette ressource est d'autant plus précieuse que le savoir-faire ne s'achète pas. D'un point de vue pédagogique et humain, il s'agit d'une valeur ajoutée pour la qualité des services.

Sur le plan monétaire, Stéphane Rostin-Magnin souligne qu'il s'agit de substantielles économies puisqu'on regroupe le matériel coûteux et qu'on évite de doubler les dépenses dans les écoles régulières. On s'assure également de garder le personnel qualifié et d'assurer une certaine stabilité.

Stéphane Rostin-Magnin rappelle que sans le bloc infirmier situé au sein même de l'École Madeleine-Bergeron, un grand nombre d'élèves ne serait pas scolarisable. Comme pour tout le volet de la réadaptation, il est opéré par le personnel du CIUSS. Il va sans dire qu'une telle collaboration n'est possible que si les élèves sont tous

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

regroupés au même endroit. Selon lui, c'est là un argument majeur à soumettre aux vis-à-vis ministériels.

Si les écoles à mandat régional du Centre de services scolaire des Découvreurs ne peuvent plus accueillir des élèves en raison de critères d'admission trop pointus, les autres centres de services scolaires seront à terme contraints de les rapatrier. Les gestionnaires seront alors confrontés à un casse-tête logistique face au coût de l'équipement et surtout face à la difficulté de trouver du personnel avec le niveau d'expertise qui est le nôtre. Ils se retrouveront face à deux choix : proposer un enseignement à domicile ce qui serait catastrophique pour les élèves et leur famille ou surcharger leurs équipes avec des élèves aux très grands besoins, sans expertise et le matériel adéquat, avec tous les risques que cela comporte en termes de santé et sécurité pour le personnel et pour les élèves. Les très grands besoins de ces élèves font en sorte que la deuxième option est totalement impossible.

Monsieur Rostin-Magnin explique que, selon le Syndicat, les autres centres de services scolaires seraient prêts à financer une place qui leur serait facturée. Ce serait pour eux une économie de temps, d'énergie et d'argent. Le syndicat sait que cette pratique n'est pas permise, mais il propose de demander la permission de le faire, au moins pour un certain temps en attendant la réforme des cotes de difficultés. Cette nouvelle réforme de l'éducation qui est censée revoir le financement des élèves HDAA est, aux yeux du Syndicat, trop incertaine pour se contenter de l'attendre en espérant qu'elle règle le problème.

Stéphane Rostin-Magnin souligne que la direction générale a pris une décision qui l'honore, celle de conserver les élèves cette année malgré la baisse de financement. Toutefois, le syndicat aimerait savoir si des projections ont été effectuées, si la direction est en mesure de dire combien de temps le Centre serait capable d'accueillir les élèves à perte si la présente impasse se poursuit, et s'il devra revenir constamment et annuellement sur la pertinence de ces services pour les élèves. Le Syndicat sait que la clientèle EHDA est une priorité pour le Centre de services scolaire des Découvreurs, mais comment penser que les services pourront se maintenir sans le financement nécessaire.

Monsieur Rostin-Magnin évoque le ministre Jean-François Roberge qui s'est levé à l'Assemblée nationale le 6 mai dernier et a affirmé clairement que le financement sera octroyé et à la hauteur des besoins des élèves. Il parlait alors de l'École Madeleine-Bergeron, mais les besoins de l'École Saint-Michel sont tout aussi spécifiques et importants. Cette promesse non tenue pourrait devenir un levier en

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

cette année électorale durant laquelle le gouvernement aura à cœur de montrer qu'il se soucie des élèves vulnérables. Le Syndicat est déterminé à appuyer le Centre de services scolaire des Découvreurs dans ses efforts pour les élèves et demeurera disponible au besoin par sa vision terrain de la situation.

Les références se retrouveront dans le document que le Syndicat du personnel de soutien transmettra au Secrétariat général.

3.0 PROCÈS-VERBAL

Aucun

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun

5.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

6.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. FINANCEMENT DES ÉCOLES À MANDAT RÉGIONAL

Le Centre de services scolaire des Découvreurs (CSSDD) offre depuis plusieurs années des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS) communément appelés *Écoles à mandat régional*. Il s'agit de l'École Madeleine-Bergeron et du secteur de l'autisme de l'École Saint-Michel.

Ces écoles spécialisées accueillent des élèves provenant de l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ces derniers devant répondre à des critères d'admissibilité spécifiques reliés à leur condition physique et mentale.

Compte tenu des besoins particuliers des élèves fréquentant ces écoles, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) alloue un financement supplémentaire permettant de rehausser le niveau de ressources nécessaires à l'accueil de ces élèves.

À intervalles réguliers (tous les cinq ans au minimum), un centre de services scolaire peut transmettre une demande au ministère de

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

l'Éducation du Québec afin de bonifier le niveau de ressources justifié par les besoins grandissants des élèves fréquentant ces écoles.

C'est la démarche que le Centre de services scolaire des Découvreurs a entreprise au cours de l'année 2020-2021, démarche qui a permis le dépôt d'une demande formelle auprès du ministère de l'Éducation du Québec à l'hiver 2021. Au terme de l'analyse effectuée par le ministère de l'Éducation du Québec, ce dernier en conclut qu'il n'est pas possible d'ajouter des sommes supplémentaires au financement déjà alloué.

De plus, les échanges que nous avons tenus avec les représentants du ministère de l'Éducation du Québec au cours du processus de demande d'ajustement financier nous ont permis de constater que la majorité des élèves de l'École Madeleine-Bergeron ne répondaient plus aux critères d'admissibilité édictés par le ministère.

À la lumière de cette démarche et de la réponse reçue, nous en concluons que le niveau de ressources actuellement déployé par le Centre de services scolaire des Découvreurs pour soutenir les élèves de ces écoles dépasse largement ce que le ministère de l'Éducation du Québec alloue.

Parallèlement à cette situation, le ministère de l'Éducation du Québec s'est engagé à revoir le financement de l'ensemble des élèves HDAA au Québec, y compris le financement des écoles à mandat régional. Le processus d'analyse est actuellement en cours et le résultat pourrait être connu avant la fin de la présente année scolaire.

C.A. 043-21-22

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Émilie Fournier et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** de la lettre du ministère de l'Éducation du Québec datée du 21 octobre et adressée à la direction générale du Centre de services scolaire des Découvreurs déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 043-21-22;
- 2) **PRENDRE ACTE** du document préparé par la direction générale du Centre de services scolaire des Découvreurs quant à l'état des situations de l'École Madeleine-Bergeron et de l'École Saint-Michel lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 043-21-22;
- 3) **MANDATER** le directeur général et le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'engager une conversation avec leurs vis-à-vis des Centres de services scolaires de la région pour évaluer la situation et prendre

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

les actions jugées adéquates envers le ministère de l'Éducation du Québec;

- 4) **MAINTENIR** dans les écoles concernées tous les élèves qui ont déjà été admis afin de leur permettre de terminer leur scolarisation;
- 5) **MAINTENIR** le processus actuel d'admission en prévision de l'année scolaire 2022-2023;
- 6) **ANALYSER** à nouveau, le moment venu, les scénarios possibles à la lumière des nouveaux encadrements édictés par le ministère de l'Éducation du Québec quant au financement des élèves HDAA et en particulier des Services régionaux de soutien et d'expertise (SRSS).

7.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

Aucune

8.0 RAPPORTS

Aucun

9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun.

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 30 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 044-21-22

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement de lever la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 30 novembre 2021.

Il est 20 h 28,

Le président,

La secrétaire générale,

Stéphane Lapierre

Mélanie Charest